Image not found or type unknown

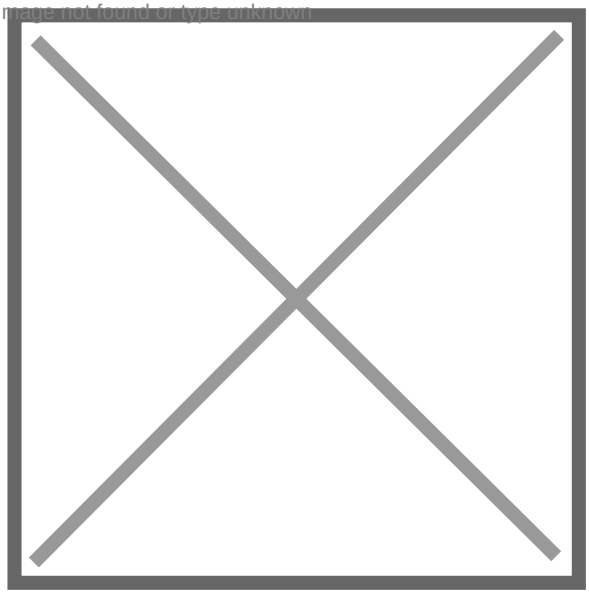

Qui paye le déménagement ?

Par **Hello2014**, le **01/08/2014** à **14:52**

Mon propriétaire vend l appartement qu il me loue. je ne veux pas l acheter. il passe par un syndic. est ce que ce syndic a l obligation de me reloger ? et celle de payer les frais de demenagement ?
d avance, merci de votre reponse.
cordialement,

Par **Lag0**, le **01/08/2014** à **16:01**

Bonjour à vous aussi !
Déjà, vous n'avez aucun rapport avec le syndic. Le syndic gère la copropriété pour les copropriétaires, il n'a pas de rapport avec les locataires. Le seul interlocuteur d'un locataire, c'est son bailleur ou éventuellement son mandataire (agence immobilière, notaire, etc.).
Pour votre question, si vous avez reçu un congé pour vente et que vous ne désirez pas acheter, vous devrez purement et simplement avoir quitter les lieux à l'échéance du bail.
Le bailleur n'a pas à vous reloger et pas non plus à vous payer le déménagement.
Il n'y a que pour les personnes de plus de 65 ans et sous condition de revenus que le bailleur a obligation de relogement.

Par **Hello2014**, le **01/08/2014** à **16:06**

désolée pour les mauvais termes et merci de votre réponse : c est très clair et ça répond parfaitement à ma question.

bien à vous,

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés